
Elections DP 1^{er} collège – Second tour

De nouvelles idées à votre service.

En matière d'égalité femmes-hommes, c'est incontestable, il y a eu des avancées en France. En une centaine d'années, les femmes ont acquis, voire conquis, des droits fondamentaux jusque-là réservés aux hommes : accès à l'éducation, au droit de vote et d'éligibilité...

Mais aujourd'hui, elles ne sont toujours pas sur un pied d'égalité avec les hommes. Dans le monde du travail, ces inégalités affectent aussi bien le salaire des femmes que leurs conditions de travail, leur accès ou non à des postes de responsabilités, leur retraite, leur quotidien...

Camarades du 1^{er} collège, par votre vote au second tour, Vous avez aujourd'hui l'opportunité de voir les choses changer. Engagez-vous pour la défense de votre avenir.

Considérations FORCE OUVRIERE :

Depuis le 1er janvier 2017, les **règles relatives à la parité** entre les hommes et les femmes dans le cadre des élections professionnelles sont modifiées.

Sont concernées **les élections des délégués du personnel**, des membres du comité d'entreprise ou de la délégation unique du personnel, titulaires et suppléants. De nouvelles contraintes, assorties de sévères sanctions.

Malgré toutes ces obligations, force est de constater que la versatilité de certains reste à l'ordre du jour : trouvant l'idée plutôt séduisante dans un premier temps et **changeant d'avis aussitôt**.

Vous trouverez au dos de ce tract, à défaut de parole, « **l'accord donné** » sur l'éligibilité de notre candidate.

Le mardi 13 février 2018, Votez pour FORCE OUVRIERE.

Aerostructures

135 rue de Périole - BP 25211
31079 Toulouse Cedex 5 - France
T +33 (0)5 61 58 77 00

www.latecoere.aero

Toulouse, le 17 janvier 2018,

Objet : Candidature de Sylvie DAUZATS aux élections partielles

Dans le cadre de l'organisation des élections partielles à venir, le syndicat Force Ouvrière présente la candidature de Sylvie DAUZATS au premier tour des élections fixé le 25 janvier 2018 et, dans l'éventualité d'un second tour, au second tour des élections fixé au 13 février 2018.

Toutefois, cette salariée ne remplit pas la condition d'éligibilité suivante : ancienneté de 12 mois dans l'entreprise.

Les syndicats CGT et CFE-CGC ont néanmoins accepté, en toute loyauté, la candidature de Sylvie DAUZATS.

Aussi, par la présente, les syndicats CGT et CFE-CGC s'engagent à ne pas contester la régularité des élections au motif de l'inéligibilité de Sylvie DAUZATS.

Pour la Société,

Pour le syndicat CGT,

Elwan COSTE

